

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josiane Ménard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d93fcba2c71b096c742ea3db>

Date d'obtention : 2024-02-09 17:08:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'elle a été conçue de manière à ce qu'on puisse intervenir avec rigueur et bienveillance pour les victimes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus sûre de moi lorsque j'aurai à faire avec ce genre de situation. C'est toujours agréable de pouvoir travailler avec un support clair à nos interventions. J'ai déjà fait appel au site aidezmoisvp, mais avec la trousse, ce sera encore mieux.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

C'est vraiment important de confisquer les téléphones sans chercher de preuves dans le téléphone.
C'est aussi vraiment important de ne pas questionner l'instigateur.
Intervenir sans porter de jugement et être dans la bienveillance.